

**COMMUNE DE MERLEAC**

**SEANCE DU 04 AVRIL 2019**

L'an deux mil dix-neuf, et le quatre avril, à quatorze heures, le conseil municipal de MERLEAC, légalement convoqué le 26 mars 2019 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CARRÉE Joël, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. CARRÉE Joël, RAUL Roland, LEMOINE Gervais, Mmes GALLAIS Magali, FRABOULET Josiane, MM. LE POTIER Jean-François, ROSCOUËT Loïc

**ABSENT EXCUSÉ**: M. CONNAN François

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : M. ROSCOUËT Loïc

**Délibération n°1**

**ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2018**

Vu les articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2018 – budget assainissement - dressé par Mme Valérie CAPRA, receveur municipal.

considérant la régularité des comptes,

le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 – budget assainissement - par Mme Valérie CAPRA n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

**Délibération n°2**

**ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Compte de Gestion dressé par madame la trésorière et adopté par délibération n°04042019-001 ;

Vu le Compte Administratif présenté par monsieur le Maire,

Considérant que le Compte Administratif est en concordance avec le Compte de Gestion;

Monsieur le Maire quitte la séance pour cette délibération,

Après en avoir délibéré, sous la Présidence de monsieur LEMOINE Gervais, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif du budget assainissement de la Commune pour l'exercice 2018 qui se décompose comme suit :

## EXPLOITATION

Dépenses réalisées : 25 421,05 €  
Recettes réalisées : 25 421,19 €

D'où un excédent d'exploitation de 0,14 €

## INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées : 52 010,98 €  
Recettes réalisées : 19 079,00 €

d'où un déficit de 32 931,98 €

### Délibération n°3

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018**

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération n° 04042019-002 approuvant le Compte Administratif 2018 ;  
Considérant que le compte administratif de l'exercice 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 0,14 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 : excédent de fonctionnement de 0,14 €		
Affectation complémentaire en réserves	1068	: 0 €
Affectation à l'excédent reporté		: 0,14 €

### Délibération n°4

#### **ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2019**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget primitif pour 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 69 215,85 € en section de fonctionnement et à la somme de 60 692,71 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L2311-1 et suivants et L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve ces propositions et vote le budget 2019 pour le service assainissement.

### Délibération n°5

#### **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2018**

Vu les articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2018 – budget lotissement - dressé par Mme Valérie CAPRA, receveur municipal.

considérant la régularité des comptes,

le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 – budget lotissement - par Mme Valérie CAPRA n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

**Délibération n°6**

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Compte de Gestion dressé par madame la Trésorière et adopté par délibération n°04042019-005 ;

Vu le Compte Administratif présenté par monsieur le Maire,

Considérant que le Compte Administratif est en concordance avec le Compte de Gestion;

Monsieur le Maire quitte la séance pour cette délibération,

Après en avoir délibéré, sous la Présidence de monsieur Gervais LEMOINE, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif du budget lotissement pour l'exercice 2018 qui se décompose comme suit :

**EXPLOITATION**

Dépenses réalisées : 0 €

Recettes réalisées : 3 483,71 €

D'où un excédent d'exploitation de 3 483,71 €

**INVESTISSEMENT**

Dépenses réalisées : 0 €

Recettes réalisées : 4 922,95 €

d'où un déficit de 4 922,95 €

**Délibération n°7**

**BUDGET LOTISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018**

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 04042019-006 approuvant le Compte Administratif 2018 ;

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 3 483,71 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 : excédent de fonctionnement de 3 483,71 €		
Affectation complémentaire en réserves 1068	:	0 €
Affectation à l'excédent reporté	:	3 483,71 €

**Délibération n°8**

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2019**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget pour 2019 pour le budget annexe lotissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 24 433,42 € en section de fonctionnement et à la somme de 11 846,90 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L2311-1 et suivants et L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve ces propositions et vote le budget 2019 pour le budget annexe lotissement.

**Délibération n°9**

**COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET PRINCIPAL**

Vu les articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2018 – budget principal - dressé par Mme Valérie CAPRA, receveur municipal.

considérant la régularité des comptes,

le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 – budget principal - par Mme Valérie CAPRA n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

**Délibération n°10**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Compte de Gestion dressé par madame la Trésorière et adopté par délibération n°04042019-0009 ;

Vu le Compte Administratif présenté par monsieur le Maire,

Considérant que le Compte Administratif est en concordance avec le Compte de Gestion;

Monsieur le Maire quitte la séance pour cette délibération,

Après en avoir délibéré, sous la Présidence de monsieur Gervais LEMOINE, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif du budget de la commune pour l'exercice 2018 qui se décompose comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses réalisées : 407 459,40 €

Recettes réalisées : 551 068,15 €

d'où un excédent d'exploitation de 143 608,75 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses réalisées : 163 125,69 €

Recettes réalisées : 382 720,89 €

D'où un excédent de 219 595,20 €

Reste à réaliser :

Dépenses d'investissement : 354 904,44 €

Recettes d'investissement : 190 611,00 €

**Délibération n°11**

**BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018**

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 04042019-0010 approuvant le Compte Administratif communal 2018 ;

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 143 608,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat comme suit :

RESULTAT DE L 'EXERCICE 2018 : excédent de fonctionnement de 143 608,75 €		
Affectation complémentaire en réserves	1068	: 139 668,01 €
Affectation à l'excédent reporté		: 3 940,74 €

### **Délibération n°12**

#### **VOTE DES TAUX DES DIFFERENTES TAXES 2019**

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2331-3-1° ;  
Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1636 B sexies ;  
Vu l'Etat 1259 pour l'année 2019 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2019 soit :

Taxe d'habitation : 16.92 %  
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 22.73 %  
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 77.29 %

### **Délibération n°13**

#### **BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget primitif pour 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 518 249,74 € en section de fonctionnement et à la somme de 830 312,14 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal,  
Vu les articles L2311-1 et suivants et L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve ces propositions et vote le budget 2019 pour le budget principal de la commune.

### **Délibération n°14**

#### **PARTICIPATION A LA CONSTRUCTION DE LA SALLE OMNISPORTS D'UZEL**

Le Maire présente au conseil municipal la répartition des contributions des communes à la construction de la salle omnisports d'Uzel qui se décompose comme suit :

COMMUNE	CONTRIBUTION
ALLINEUC	18 465 €
GAUSSON	17 292 €
GRÂCE-UZEL	11 739 €
LE QUILLIO	15 230 €
MERLEAC	12 894 €
SAINT-HERVE	13 108 €
SAINT-THELO	11 272 €

**TOTAL****100 000 €**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve la répartition proposée et autorise le maire à mandater la contribution revenant à la commune de Merléac.

<b>N° ordre</b>	
<i>Délibération n°1</i>	<i>ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2018</i>
<i>Délibération n°2</i>	<i>ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2018</i>
<i>Délibération n°3</i>	<i>BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018</i>
<i>Délibération n°4</i>	<i>ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2019</i>
<i>Délibération n°5</i>	<i>BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2018</i>
<i>Délibération n°6</i>	<i>BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2018</i>
<i>Délibération n°7</i>	<i>BUDGET LOTISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018</i>
<i>Délibération n°8</i>	<i>BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2019</i>
<i>Délibération n° 9</i>	<i>COMPTE DE GESTION 2018– BUDGET PRINCIPAL</i>
<i>Délibération n°10</i>	<i>COMPTE ADMINISTRATIF 2018: BUDGET PRINCIPAL</i>
<i>Délibération n°11</i>	<i>BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018</i>
<i>Délibération n°12</i>	<i>VOTE DES TAUX DES DIFFERENTES TAXES 2019</i>
<i>Délibération n°13</i>	<i>BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL</i>
<i>Délibération n°14</i>	<i>PARTICIPATION A LA CONSTRUCTION DE LA SALLE OMNISPORTS D'UZEL</i>